

Lettre du cardinal Seper à Mgr Lefebvre en date du 19 décembre 1978

Publié le 19 décembre 1978
2 minutes

Excellence,

Votre réponse en date du 12 décembre dernier à ma lettre du 30 novembre 1978, m'est bien parvenue par l'intermédiaire de la Nonciature Apostolique en Suisse, et je vous en remercie.

Je prends bonne note de votre acceptation des dates du 11 et 12 janvier 1979. Nous vous attendrons donc au siège de cette Congrégation le jeudi 11 janvier à 10 heures.

Comme je vous l'ai écrit dans ma précédente lettre, le colloque se déroulera selon les prescriptions et avec toutes les garanties de la *Ratio agendi in doctrinarum* examine de ce Dicastère. Celle-ci ne prévoit pas que la personne entendue soit assistée de quelqu'un d'autre¹. Son article 14 prescrit la rédaction d'un protocole – seul document faisant foi – soumis à l'approbation et aux éventuelles observations de la personne entendue, et dont un exemplaire peut lui être ensuite remis.

Il m'est possible de vous dire que vous aurez pour interlocuteurs les Autorités supérieures de cette Congrégation, assistées d'un ou deux experts. L'entretien ne portera pas sur l'ensemble des questions doctrinales, déjà longuement abordées par écrit, mais seulement sur quelques points précis tenant à la fois à la doctrine et à la discipline de l'Eglise, points déjà abordés dans notre échange de lettres, et sur lesquels les réponses qui vous seront demandées ne semblent pas requérir une préparation préalable.

A l'approche des fêtes de Noël, je vous présente mes vœux les meilleurs, avec l'assurance de ma prière, et vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments de respectueux dévouement dans le Seigneur.

Franc. Card. Seper, Préf.